



COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2016

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Stéphane BERTIN, Brigitte LEGRAND, Christian DEDECKER, Caroline FAVIER, *Jean-Gabriel PAYER*

Absents : Mathilde BERGER, Claude SEUREAU

Forêt communale : distraction de la forêt soumise de la partie construite Porte de St François

Madame le Maire rappelle que la forêt communale relève du régime forestier dont l'ONF assure la mise en œuvre : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...

Madame le Maire expose que les parties construites situées sur la Porte de St François de Sales sont cadastrées en forêt soumise au régime forestier. Après avis de l'ONF, elle propose de distraire le périmètre bâti de la forêt soumise. Vu la directive d'application de l'ONF, du fait des constructions et de l'aménagement en zone nordique, cette partie de bois et forêts n'est plus susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ni de reconstitution. Elle ne peut donc avoir des garanties de gestion durable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande la distraction du régime forestier pour 05 ha 62 a 51 ca de la parcelle cadastrale et autorise Madame le Maire à signer les documents inhérents à la distraction.

Gestion du Personnel

Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

A l'unanimité, la commune donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Gestion du Personnel

Modification du poste d'agent administratif

ajourné dans l'attente de l'avis du comité paritaire du centre de Gestion

Convocation mercredi 18/05/16 à 19h

Classe de mer 2016 du RPI d'Arith

Madame le Maire informe que le RPI d'Arith a sollicité la commune fin avril pour participer au financement de la classe de mer des grande-section/CP/CE1 qui se déroulera en sur 5 jours en juin 2016. Vu le budget définitif de la classe de mer qui a été présenté lors du conseil de classe du 7 avril dernier, la demande de financement s'évalue à 17 euros/nuitée/enfant, soit 340 euros pour 4 enfants de St François scolarisés dans cette classe. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser l'aide sollicité ci-dessus.

Décisions Modificatives

- **Ajustement des budgets primitifs Principal, Régie et Carlines**
- **Caution du Restaurant du Foyer**
- **Caution des Carlines**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives.

La séance est levée à minuit.

Le Maire,
Maryse FABRE

